



Ville de
DESCARTES
une philosophie de vie



République Française
VILLE DE DESCARTES

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le

ID : 037-213701154-20251029-20251029AGC16-AR

ARRÊTÉ D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet : Mise à l'enquête publique du projet Révision Générale
Du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Descartes

N°ARR-20251029-AGC-16

Le Maire de Descartes,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-19 et s. et R 153-8 relatifs à la mise à l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants relatifs à l'enquête publique ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Descartes approuvé par délibération en date du 12 juillet 2004 ;

Vu la procédure de modification de droit commun N°1 en date du 4 août 2005, vu la procédure de révision simplifiée N° 1 en date du 2 mars 2012, vu la procédure de révision simplifiée N° 2 en date du 6 juillet 2012, vu la déclaration de projet valant mise en compatibilité N° 1 en date du 14 mars 2014 et vu la modification simplifiée N° 1 du 3 février 2017 ;

Vu la délibération en date du 25/01/2022 du conseil municipal de Descartes prescrivant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération en date du 08/07/2025 du conseil municipal de Descartes arrêtant le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu les pièces du dossier de Plan Local d'Urbanisme soumis à l'enquête publique ;

Vu la concertation publique menée conjointement du 25 janvier 2022 au 08 juillet 2025 et son bilan annexé ;

Vu la consultation pour avis des différentes personnes publiques associées sur le projet arrêté en date du 08 juillet 2025 ;

Vu le passage en CDPENAF le 18 septembre 2025 ;

Vu la décision N° E25000140 / 45 en date du 27/08/2025 de M. le Président du tribunal administratif d'Orléans désignant M. Patrice COTON, commissaire enquêteur et M. Martin LEDDET, commissaire enquêteur suppléant.

ARRETE :

Article 1er : Objet et dates de l'enquête

Il sera procédé du 24 novembre 2025 à 9h00 au lundi 05 janvier 2026 à 12h00, soit pendant 43 jours consécutifs en mairie de Descartes, à une enquête publique relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Descartes.

Au terme de l'enquête publique, le Plan Local d'Urbanisme éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur pourra être approuvé par le conseil municipal de Descartes.

Article 2 : Désignation du commissaire enquêteur et de son suppléant

M. Patrice COTON Directeur Général Adjoint de syndicat intercommunal en retraite a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif d'Orléans. Ce dernier siègera à la mairie de Descartes où toutes les observations doivent lui être adressées.

M. Martin LEDDET a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Article 3 : Publicité de l'enquête

- Un avis annonçant cette enquête sera publié par voie d'affiche et par tout autre procédé (Facebook, Panneau Pocket ...), quinze jours au moins avant son ouverture et pendant toute la durée de celle-ci dans la mairie de Descartes. Il sera justifié de cette formalité de publicité par un certificat d'affichage.
- L'avis sera affiché sur des pancartes à chaque entrée de ville, visible et lisible depuis la voie publique.
- L'avis sera affiché dans les bâtiments et espaces d'affichage communaux pouvant recevoir des affichages.
- L'avis sera inséré dans deux journaux diffusés dans le département d'Indre et Loire et un journal du département de la Vienne, quinze jours minimum avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Article 4 : Consultation du dossier

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront consultables à la mairie de Descartes, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (lundi au jeudi 8h30-12h00 et 13h30-17h00, vendredi 8h30-12h00 et 13h00-16h30, samedi 10h00-12h00 hors vacances scolaires).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet ou les adresser, par écrit, au Commissaire enquêteur, par courrier postal sous la forme suivante « A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur - Enquête Publique Révision du PLU et en précisant de ne pas ouvrir » à l'adresse de la Mairie – Place de l'Hôtel de Ville 37160 DESCARTES.

Un dossier dématérialisé sera consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public à la mairie de Descartes, et sur le site internet de la mairie de Descartes www.ville-descartes.fr.

Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public sur le site www.registre-dematerialise.fr rubrique « Les Registres – Actuellement ouverts ».

Article 5 : Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Descartes :

- Le lundi 24 novembre 2025 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Le mercredi 10 décembre 2025 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Le vendredi 19 décembre 2025 de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
- Le lundi 05 janvier 2026 de 9h00 à 12h00.

et dans le respect des mesures sanitaires en vigueur au moment de la période d'enquête publique.

Article 6 : Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai de l'enquête, soit le lundi 05 janvier 2026 à 12h00, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Article 7 : Procès-verbal du commissaire enquêteur et observations éventuelles du demandeur

Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours, le maire ou son représentant et ou le responsable du projet, et leur communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le maire ou son représentant et ou le responsable du projet disposeront d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

Article 8 : Rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête. Le rapport comportera un rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du maire ou de son représentant et ou responsable du projet, en réponse aux observations du public.

Le commissaire enquêteur consigne ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables assorties de réserves ou défavorables au projet.

Toutes personne pourra, après l'enquête publique et dès leur réception, prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la mairie de Descartes

Article 9 : Personne responsable du projet

La personne responsable du projet faisant l'objet de la présente enquête publique, et auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est Madame Aude FERREIRA, responsable du Pôle Administration Générale et Citoyenneté – 02 47 91 42 04 – urbanisme@ville-descartes.fr

Article 10 : Exécution

Le Directeur Général des Services de la mairie de Descartes, le Maire de Descartes et le Commissaire-enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 11 : Affichage

Le présent arrêté sera affiché en mairie quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique.

Article 12 : Notification

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet du département d'Indre et Loire
- M. le Président du Tribunal Administratif d'Orléans
- M. le Commissaire Enquêteur

Fait à Descartes le 29/10/2025

Publié le 30/10/2025

Le Maire,

Bruno MERÉAU

